

Des espaces dédiés à la réforme des rythmes scolaires

L'adaptation des locaux figurait parmi les enjeux majeurs de la mise en œuvre de la réforme.

Dans chaque école, la Ville a procédé à des transformations visant à la fois à une meilleure circulation des enfants avec des espaces dédiés au scolaire et au périscolaire (pour favoriser les transitions entre les différents temps de l'écolier) mais aussi permettre un meilleur accueil et une plus grande lisibilité des activités pour les parents.

Les restaurants scolaires ont été revus avec des mobiliers type « self » et une nouvelle organisation favorisant la convivialité et l'autonomie des enfants.

Dernière nouveauté : l'extension du réfectoire de l'école André Parrain qui permettra d'améliorer les conditions d'accueil et de prise de repas des enfants.

Dans chaque école, des espaces sont adaptés, voire réadaptés, en cours d'année pour créer les conditions nécessaires au bon déroulement des activités périscolaires.

Résultats : moins de sources de stress, des transitions améliorées, des retours en classe plus efficaces.

Infos pratiques

Pour les parents qui ne peuvent pas récupérer leur enfants avant 16h30, la Ville met en place une demi-heure de battement entre 16h et 16h30.

Dans tous les cas, ce temps ne fait pas l'objet d'une facturation pour les familles.

Liens utiles

[Les rythmes scolaires à Courdimanche](#)